

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours
Tél. : 819-423-5575

Courriel : mun.ndb@mrcpapineau.com
Site internet www.ndbonsecours.com

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé disponible sur rendez-vous seulement.

RÉUNION DU CONSEIL

Les réunions du conseil se tiennent normalement à moins d'avis contraire le 2^e mardi de chaque mois à 19h30 à votre hôtel de ville situé au 1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours. Vous êtes toujours invité (e)s à ces réunions et l'ordre du jour comprend toujours un temps pour permettre à chacun et chacune de poser ses questions qui concernent l'ordre du jour.



DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS



Marc Paquette
Pour toute urgence,
vous pouvez le joindre au :
819 661-3961

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Pierre Villeneuve
Tél. : 819 743-4460
* Sur rendez-vous seulement



Votre conseil municipal

Carol Fortier, Maire

Pierre Laflamme *siège n°1*

Galia Vaillancourt *siège n°2*

Louise Beaulieu *siège n°3*

Pierre Ippersiel *siège n°4*

Guy Charlebois *siège n°5*

James Gauthier *siège n°6*



Le Bon Secours

VOLUME 20 NUMÉRO 2 – JUIN 2014

Le Bon Secours 20 ans!!!

En janvier 1995 paraissait le volume 1, numéro 1 du Bon Secours! Dans sa présentation on trouvait l'objectif principal de ce périodique qui se lisait comme suit :

« Un moyen de communication, parmi d'autres, entre l'équipe municipale et les contribuables. Il paraîtra selon les besoins. Ses ambitions sont modestes, mais sa nécessité nous semble évidente à l'heure des communications ».

Cet objectif est toujours pertinent. Les moyens de communication sont de plus en plus nombreux, mais l'objectif reste le même : assurer l'existence d'un lien d'information entre le conseil municipal et les contribuables.

L'équipe actuelle a un grand besoin de mécanismes adéquats pour alimenter des échanges utiles avec les résidents de Bonsecours. Aussi, nous croyons que le Bon Secours est en place pour un autre 20 ans !

Bonne lecture!

L'équipe de rédaction.



MOT DU MAIRE

Notre MRC se classe parmi les régions où la quantité envoyée à l'enfouissement par le secteur résidentiel est la plus élevée voilà pourquoi un plan de gestion sera mis sur pied.

La date limite pour le dépôt du projet est le 31 octobre 2015 et il devra être en vigueur à partir du 31 décembre 2016. Des pénalités seront imposées aux municipalités qui ne respecteront pas les dates butoir et des consultations publiques devront avoir lieu avant octobre 2015.

Le plan de gestion doit mettre de l'avant les actions suivantes :

Bannissement à l'enfouissement

- Papier, carton 2013
- Bois 2014
- Matières organiques 2020

Par le biais du Bon Secours nous vous donnerons toutes les informations tant aux nouvelles normes de récupération que les services que la municipalité mettra à votre disposition pour disposer de vos déchets dans le respect de l'environnement.

Ainsi, tous les lundis nous circulons dans les rues de la municipalité pour recueillir les objets dont vous désirez disposer, pour les gros objets qui nécessitent deux personnes nous vous demandons de téléphoner à l'avance à la municipalité au 819-423-5575 pour nous aviser.

Nous devons nous préparer à l'avance aux changements qui seront apportés à la gestion des déchets et, pour se faire, apporter un changement graduel à nos habitudes. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour avoir plus d'informations sur le sujet ou pour connaître la façon de disposer de certains déchets.

Nous vous remercions de votre participation au maintien des coûts de la gestion des matières résiduelles et à la protection de notre environnement.

Carol Fortier, Maire



AVEZ-VOUS DES IDÉES

Comme mentionné dans l'article du Maire, Monsieur Fortier, à partir de 2020 il ne sera plus possible d'enfouir les matières organiques, on considère comme matière organique tous les résidus de table, épluchure de légumes, fruits et tout produit alimentaire.

Depuis quelques années plusieurs d'entrevous avez commencé à faire du composte faisant ainsi la gestion des matières organiques, mais, il faudra songer à une solution global pour toute la municipalité.

Nous vous invitons donc à nous faire part de vos idées et suggestions car bien 2020 nous semble loin dans le temps, pour mettre en action un tel plan cela nécessite du temps. Il ne faut pas oublier que toute diminution d'enfouissement et une diminution de coût pour la municipalité donc les citoyens. Présentement la municipalité doit assumer une surcharge de 12% à cause de la masse d'enfouissement.



LOCATION DE SALLES

Nous avons maintenant deux belles salles à votre disposition pour vos rencontres de familles, funérailles, mariage et autres.

Les tarifs pour les contribuables sont les suivants :

Tarif applicable à la location de la salle à des fins de :	Salle Hydro-Québec (150 personnes)	Salle Sedbergh (50 personnes)
Repas sympathique (décès)	50\$	25\$
Location privée : fête de famille, mariage, Jour de l'An, Pâques, Noël, etc. :	75\$	50\$
Location : pour utilisation comme salon funéraire	150\$ par 24 heures Ou 75\$ par demi-journée	

Note : Lorsque le locataire apporte sa boisson, ce dernier doit lui-même prévoir l'obtention d'un permis à cet effet, 4 semaines à l'avance auprès des autorités concernées.

En bref....

-  Lors de la rencontre « Les Rendez-vous des bons coups » parrainé par Sylvie Bernier, la municipalité s'est vu remise une attestation pour son engagement dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.
-  La municipalité a participé à la journée de mobilisation de la table de concertation des aînés de la Petite-Nation et de la Vallée-de-la-Lièvre qui s'est déroulée le 7 mai 2014. La qualité de vie de notre population vieillissante est au cœur de nos préoccupations.
-  Nous vous rappelons qu'il est possible d'obtenir des subventions pour la rénovation des fenêtres, travaux pour les champs d'épuration et pour les fondations des maisons. Vous pouvez vous procurer les dépliants d'information à la municipalité.
-  Le 14 mars s'est déroulée l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville. Plus d'une centaine de personnes étaient présentes pour l'événement. Pour tous ceux et celles qui n'ont pu se joindre à nous lors de l'inauguration nous vous invitons à venir visiter celui-ci. Nous avons mis un présentoir à la disponibilité des citoyens où il est possible de se procurer des dépliants tant sur les différents services gouvernementaux que sur les organismes et entreprises de la région.
-  La Corporation des Transports Adaptés et Collectifs de Papineau Inc. (CTACP) tire son origine de la fusion en date du 5 mai 2005 de la Corporation du Transport Adapté de la Petite-Nation fondée le 25 mars 1987 avec la Corporation des Transports Collectifs de Papineau Inc. fondée le 18 mars 2002. Sa mission consiste à permettre d'intégrer, de maintenir et d'améliorer l'autonomie des personnes handicapées ou en perte d'autonomie, les personnes âgées, les familles à faible revenu, les adolescents et toute autre personne nécessitant un transport à des fins médicales, scolaires, sociales, communautaires et l'accès au marché du travail. Pour plus d'informations vous pouvez aller sur le site : <http://www.ctacpapineau.com/> ou téléphoner au 819-308-0788.
-  Il y a un ordinateur de disponible gratuitement à l'hôtel de ville lors des heures d'ouverture de celui-ci pour les personnes qui en auraient besoin. Nous vous suggérons quand même de téléphoner à l'avance pour vous assurer de la disponibilité de celui-ci.
-  Suite à la vérification annuelle de tous les livres de la municipalité, le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton en est venu à la conclusion que toute la comptabilité a été faite de façon professionnelle et correcte. Merci à Suzie Latourelle pour son professionnalisme.
-  Les contenants d'huile et les batteries sont ramassés tous les lundis. Un encouragement de votre municipalité à faire un pas vers la bonne gestion des vidanges.
-  Pour les feuilles mortes, résidus de jardin et plates bandes, veuillez utiliser des sacs transparents cela nous sera d'une grosse aide lors du ramassage de ceux-ci.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Il est essentiel de garder un bel environnement. Nous invitons donc tous les contribuables à respecter les règlements sur les nuisances.

Constitue une nuisance :

Le fait de conserver, de garder ou de laisser à l'extérieur d'un bâtiment, de la ferraille, des pièces ou partie de véhicules automobiles, d'instrument de machines agricoles, commerciaux ou industriels, d'appareils usagés ou hors d'usage ainsi que du bois autre que celui destiné au chauffage, à la construction ou à un autre usage lorsqu'il est empilé ou cordé. Laisser croître sur un terrain des broussailles et des herbes réputées mauvaises ou non à une hauteur excédant vingt centimètres (20 cm).

Les débris de bâtiment démolé ou détruit par le feu doivent être ramassés dans les 90 jours suivants la date du sinistre ou de la démolition.

Il est interdit de faire des ventes de garage sauf durant les congés suivants : fête du travail et fête des patriotes.

Puisque Monsieur Villeneuve, inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité ne travaille que 8 heures semaine, les permis de rénovation nécessitant aucun changement de superficie du bâtiment seront maintenant émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière Suzie Latourelle, nous permettant ainsi de vous donner un service plus rapide.

En raison de l'horaire de travail Monsieur Pierre Villeneuve, le meilleur moyen de l'atteindre est de lui téléphoner au numéro suivant : (819) 743-4460 en lui laissant un message sur sa boîte vocale. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.



Rappel – Rappel – Rappel

***N'oubliez pas qu'il faut enlever vos abris d'auto temporaires qui ne sont autorisés que du 1 novembre au 15 avril
Merci de votre collaboration !***



CHEF POMPIER



Chef de la brigade de Fassett Daniel Bisson (819-743-1489)

***Ne jamais laisser un feu à ciel ouvert sans surveillance...
un permis de brûlage doit être demandé auprès du chef.***

Il était une fois à Notre-Dame-de-Bonsecours

Nous commençons, dans le présent numéro, une nouvelle chronique dans laquelle nous allons raconter des histoires ou des faits se rapportant à la vie de notre municipalité. Nous abordons aujourd'hui un fait divers !

Une histoire d'hiver : la souffleuse du maire Léon

L'oncle Léon était maire de la paroisse. D'aussi longtemps que je me souviens, il occupait ce poste jusqu'au jour où il a été défait, aux élections, par Philippe Dacier. J'avais une quinzaine d'années quand ça s'est produit. C'était un rude coup pour l'oncle Léon, cet inconditionnel de l'Union Nationale qui pouvait se permettre d'appeler le député du comté, Roméo Lorrain, par son prénom. Il parlait de *Roméo* quand il avait des besoins pour sa municipalité. Maman trouvait cela inconvenable. Avait-on idée de faire montre d'une telle familiarité envers un homme politique, ministre par surcroît. La défaite de l'oncle Léon à la mairie de la municipalité était d'autant plus cuisante que Philippe Dacier, le nouveau maire, était un libéral notoire.

En plus d'être maire c'était aussi mon parrain. L'oncle Léon était assez typé et nous surprenait souvent par ses idées ou ses façons de faire. Entre autre, il avait mémorisé quelques phrases en anglais et nous les servait de temps à autre. « Save your money for the rainy days » ou encore « What we have, we hold ». Il affichait toujours un air de raisonneur qui tenait lieu d'une autorité où aurait pu pointer un peu de sagesse. Il s'exprimait souvent par sentence et avait l'air de savoir beaucoup de choses.

Pour maman, Léon c'était un beau frère qu'elle ne tenait pas en particulière amitié. Et puis, il avait de l'argent. Enfin, c'est ce que l'on répétait. Vrai ou faux, je n'en ai jamais rien su. Une chose est certaine, il pouvait s'acheter un tracteur flambant neuf et une auto en plus. Même qu'il pouvait changer de tracteur plus souvent que nous. Seuls ses deux chevaux, Nelly et Kate, manquaient de vaillance et étaient loin d'être les plus costauds du Rang-du-Front. À côté des chevaux de Rodolphe Racicot, c'étaient de vraies picouilles !

Parfois, il venait veiller à la maison en compagnie de la tante Délima qui avait un registre vocal assez spécial. Quand elle parlait, on ne savait trop si elle chantait ou si elle modulait sa voix, mais chose certaine, elle s'exprimait avec beaucoup d'autorité. On ne questionnait pas ce qu'elle disait. C'était la vérité et son registre était large. Maman avait beaucoup de difficultés avec les certitudes de Délima qui donnait souvent l'impression de juger tout le monde ou à tout le moins de faire des leçons.

Dans ses responsabilités de maire, l'ouverture des chemins, en hiver, occupait une grande place. L'époque où on « roulait » les chemins après une chute de neige était bien révolue. Il fallait maintenant dégager les routes pour que les voitures motorisées puissent circuler même pendant la saison d'hiver.

Les équipements qu'on connaît aujourd'hui étaient inexistantes dans ces années-là et l'ouverture des chemins représentait un véritable problème pour une municipalité qui avait une trentaine de kilomètres à dégager.

Arthur Sicard, un québécois à l'esprit créatif avait révolutionné ce domaine en inventant, à la fin des années vingt, la souffleuse à neige. L'approche était radicalement différente. Il ne s'agissait plus de tasser la neige sur les côtés de la route, on la soufflait littéralement dans le champ.

Le maire Léon était séduit par cette invention et était convaincu que se trouvait, en elle, la solution à son principal problème de maire. Il entreprit de vendre l'idée à son conseil. Il était bon vendeur et le projet allait aboutir. Le sept mai 1951, il fait voter la résolution suivante, histoire de s'informer adéquatement sur cette machine :

« Il est résolu que le secrétaire devra avisé (sic) la Cie Sicard de nous venir faire une conférence à la fin du mois, le 29 mai, et de venir assez à bonne heure pour avoir le temps de venir voir nos chemins et être prêt à faire la conférence vers 1 heure de l'après-midi. Apportez vos circulaires et votre machine à vue pour le souffleur »

Du même souffle et au nom de son admiration et de son amitié pour Roméo, il fait également voter la résolution suivante où la certitude laisse place à une certaine interrogation :

« Il est résolu que ce Conseil demande au ministre Roméo Lorrain pour avoir (sic) 2000.00\$ pour faire du chemin (sic) et si il serait possible d'avoir un octroi si on achète une souffleuse pour les chemins d'hiver ».

Je ne sais pas si le ministre Lorrain a donné suite à la demande et les procès-verbaux de la municipalité n'en font pas mention. Mais l'Union Nationale était alors au sommet de ses performances et le ministre Lorrain avait du poids dans l'équipe de Maurice Duplessis. On peut penser que le 2000.00\$ « pour faire du chemin » a été accepté. Quant à l'octroi pour la souffleuse, rien n'est certain et les événements à venir annuleront sans doute cette demande.

Quoi qu'il en soit, l'oncle Léon n'allait pas s'arrêter dans sa détermination de faire de la municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours, partie nord, la première municipalité de la Petite-Nation à se doter d'un tel instrument. Vaut mieux être premier en province que second à Rome avait dit César. Une sentence que Léon, le raisonneur, aurait sûrement fait sienne si elle avait d'abord été énoncée en anglais, mais son latin était faible et sa connaissance de César limitée.

Bien décidé dans son projet et ayant été bien informé par le vendeur de la Compagnie Sicard, le 9 août 1951, à une réunion régulière du Conseil, il fait voter la résolution suivante :

« Il est résolu que le maire est autorisé, accompagné de deux conseillers, d'acheter (sic) le souffleur (sic) Sicard de 6 pds avec aile de côté de 2 pds et avec chaînes au prix de 16500.00\$. Le contrat avec la compagnie Sicard que (sic) si le règlement de la corporation est refusé, le contrat deviendra nul et sans obligation de la part de la municipalité envers la dite compagnie »

Pierre Ippersiel

(La suite de cette chronique se retrouvera dans le prochain Bon Secours)